Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215601378-20251219-2025_06_11-DE

monterblanc.fr

République Française
Département MORBIHAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	18	23

Date de convocation
11 Décembre 2025
Date d'affichage
11 Décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept décembre à 19 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Monterblanc s'est réuni salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MOQUET Alban, Maire, en session ordinaire.

Présents : M. MOQUET Alban, Maire, M. SALOMON Gérard, Mme EMERAUD-JEGOUSSE Gaëlle, M. LE GARGASSON Gwénaël, Mme TRIONNAIRE Josiane, M. CHEVILLON Jérôme, Mme PROST Véronique, Mme CHEFDOR Sophie, M. LARCIN Ronan, M. TRENTESAUX Laurent, Mme PAITEL Marie, M. KERMORVANT Fabien, M. LE BARH Ludovic, M. GUILLERON Gérard, Mme FAVENNEC Gaëlle, M. ROBERTON Jean-Luc, Mme GOUPIL Françoise, M. LE TRIONNAIRE Anthony

Excusés ayant donné procuration : Mme ALLAIN Aurore à Mme TRIONNAIRE Josiane, Mme MOQUET Louise à M. MOQUET Alban, Mme LE VAGUERESSE Sophie à M. LE GARGASSON Gwénaël, Mme GUILBERT Marina à M. KERMORVANT Fabien, Mme GUEGANO Laurie à Mme EMERAUD-JEGOUSSE Gaëlle

A été nommée secrétaire : Mme PAITEL Marie

2025-06-11 – Rapport d'activité 2024 - Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan

En application de l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales, le rapport du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan doit faire l'objet d'une communication au conseil municipal avant le 31 décembre 2025.

Les éléments ont été transmis aux conseillers municipaux par correspondance électronique en date du 3 décembre 2025. Ils sont également consultables en mairie.

Décision

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-39 ;
Considérant le rapport annuel d'activité du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan, pour l'année 2024 ;

Article unique : Prend acte dudit rapport.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
En mairie, le 19/12/2025

Le Maire,
Alban MOQUET

La Secrétaire,
Marie PAITEL

MAIRIE DE MONTERBLANC (Morbihan)